PARC NATUREL RÉGIONAL **DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**SYNDICAT MIXTE DE **LA VALLÉE DE LA HEM**





170 ouvrages sont recensés sur la Hem et ses affluents, dont une trentaine de seuils, avec ou sans vannes. Ils constituent des obstacles pour la libre circulation des eaux, des sédiments et des organismes vivants de la rivière

14 seuils se situent entre Clerques et Polincove, ce tronçon de la Hem sur lequel les ouvrages doivent répondre avant février 2018 aux exigences réglementaires de transport des sédiments et de circulation des poissons migrateurs.

4 intercommunalités sont regroupées dans le Symvahem (les Communautés de communes du Pays de Lumbres, des Trois-Pays et de la région d'Audruicq, ainsi que la Communauté d'agglomération de Saint-Omer).

Depuis 2012, ce syndicat œuvre avec le Parc naturel régional pour trouver les solutions techniques et les financements nécessaires pour chaque ouvrage afin de restaurer la continuité écologique de la Hem.

Les seuils du **moulin de Zouafques** sont les premiers aménagés sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Symvahem.

Les propriétaires du site, les élus et les membres du comité de pilotage ont contribué à la réussite de ce projet soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Fonds de développement régional de l'Union Européenne.





Xavier BERTRAND

président du Conseil régional des Hauts de France

Philippe LELEU

président du Parc naturel régional, maire de Wirwignes

José BOUFFART

président du SYMVAHEM, maire d'Audrehem

Olivier THIBAULT

directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

ont le plaisir de vous inviter à



l'inauguration des travaux de restauration de la continuité écologique des barrages du moulin de Zouafques

JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 À 15H30

Stationnement conseillé à Bal Parc à Tournehem-sur-la Hem. Des navettes vous amèneront sur le site à proximité immédiate (plan au dos).

Prévoir des bottes et des vêtements adaptés.











Stationnement conseillé à Bal parc à Tournehem-sur-la-Hem. Des navettes vous amèneront sur le site à proximité immédiate.

Ce moulin est la propriété privée de M. Gratien et de Mme Loy. En dehors de cette manifestation, l'accès est interdit.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.





















Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais et la participation de l'Etat, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.









